

**SYNTHÈSE DES CAPACITÉS RÉSIDUELLES ET DES PROBLÉMATIQUES DE LIXIVIATION, D'ODEURS ET DE PLAINTES
AU 1^{ER} OCTOBRE 2003
LIEUX D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AUTORISÉS ET EN EXPLOITATION AU QUÉBEC**

LIEUX (Nbre)	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	PROPRIÉTAIRE	Capacité autorisée volume (m ³)	Capacité résiduelle		Quantité annuelle		Durée de vie utile (année)	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixiviats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens	Agrandissement ou transformation ^(c)		État d'avancement du dossier ^(d)	
		EXPLOITANT		(oui)	(non)	Coter selon la liste ^(d) (1 à 16)	Projets avec entente (préciser le nom du lieu)									
													volume (m ³)	tonne ^(a) (t)	volume (m ³)	tonne ^(b) (t)
Région administrative : Bas-Saint-Laurent (01)																
1	Kamouraska (140)	Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri	684 000	151 500	113 580	23 300	17 500	6,5 ans	---	Traitement par atténuation naturelle ¹ . Traitement du lixiviat capté aux points de résurgence.	Aucune problématique	Aucune	non			
2	La Mitis (090)	MRC de La Mitis (Padoue) Entreprise de remorquage provincial Jacques d'Anjou inc.	480 800	38 500	28 900	22 000	16 500	1,75 ans	---	Traitement par atténuation naturelle. <u>Avis d'infraction</u> au printemps 2002 pour la résurgence des eaux contaminées à l'extérieur du site.	Aucune problématique	Aucune	non	16	Futur LES de Matane	
3	Matane (080)	Ville de Matane Ville de Matane	360 000	5 750	4 310	23 000	17 250	0,25 an (3 mois)	---	Captage des eaux de résurgences et rejet à l'égout pluvial municipal.	Aucune problématique	Aucune	oui	6	Audiences publiques printemps 2003	
4	Rimouski-Neigette (100)	Ville de Rimouski Ville de Rimouski	736 000	33 150	24 860	50 000	37 500	0,8 an (10 mois)	---	Traitement par atténuation naturelle. <u>Avis d'infraction</u> à l'été 2002 pour le captage incomplet des lixiviats et le système de traitement pas toujours efficace.	Aucune problématique	Aucune	oui	6		
5	Rivière-du-Loup (120)	Ville de Rivière-du-Loup (Cacouna) Ville de Rivière-du-Loup	2 340 000	1 600 000	1 181 250	50 000	37 500	31,5 ans	OUI	LES imperméable avec système de traitement des lixiviats. Aucun dépassement de normes de rejets au cours d'eau.	Aucune problématique	Aucune	oui	13		

*N.B. Veuillez noter que la capacité résiduelle est estimative compte tenu que la plupart des lieux n'ont pas de balance et la tenue des registres est conséquemment imprécise. De plus, la densité des matières et leur tassement peuvent varier selon la nature et le mode de compaction des déchets ou le mode d'opération du site. L'ensemble de ces facteurs peuvent entraîner des fluctuations dans l'évaluation de la durée de vie utile des lieux surtout dans leur dernière année d'exploitation.

¹ Le traitement par atténuation naturelle se fait sur des sites non étanches par la percolation du lixiviat dans le sol.
DCO/DPSI (SMR)

LIEUX (Nbre)	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	PROPRIÉTAIRE	Capacité autorisée volume (m ³)	Capacité résiduelle		Quantité annuelle		Durée de vie utile (année)	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixiviats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens	Agrandis- sment ou transfor- mation ^(c)		État d'avancement du dossier ^(d)	
		EXPLOITANT		(oui)	(non)	Coter selon la liste ^(d) (1 à 16)	Projets avec entente (préciser le nom du lieu)									
													volume (m ³)	tonne ^(a) (t)	volume (m ³)	tonne ^(b) (t)
6	Témiscouata (130)	Régie intermunicipale de déchets de Témiscouata (Dégelis)	711 700	516 000	382 500	12 000	9 000	42,5 ans	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	non			
		Ville de Dégelis														
7	Témiscouata (130)	Ville de Pohénégamook (mandataire)	265 000	80 500	60 375	7 000	5 250	11,5 ans	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	non			
		Ville de Pohénégamook														
Région administrative : Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)																
8	Le Domaine-du- Roy (910)	MRC du Domaine-du- Roy (Saint-Prime)	1 500 000	742 637	445 582	41 680	25 008	18 ans	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	non			
		Martin Deschesne / Marcel Tremblay														
9	Lac-Saint-Jean-Est (930)	MRC de Lac-Saint- Jean-Est (L'Ascension)	4 040 280	889 808	667 417	46 600	35 000	19 ans	OUI	Système de traitement de lixiviats. Aucun dépassement.	Aucune problématique	Aucune	non			
		Drainage Lazure inc.														
10	Maria-Chapdelaine (920)	MRC de Maria- Chapdelaine (Dolbeau) Excavation Dolbeau inc.	801 152	74 282	44 442	20 000	12 200	4 ans	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	non			
11	Nouvelle ville de Saguenay (940)	Centre technologique AES inc. (Chicoutimi)	1 730 991	1 261 829	1 022 070	98 715	80 000	13,1 ans	OUI	Système de traitement du lixiviat. Aucun dépassement.	Aucune problématique	Aucune	oui	11		
		Centre technologique AES inc.														
Région administrative : Capitale-Nationale (03)																
12	Charlevoix (160)	MRC Charlevoix	532 000	245 000	183 750	9 200	6 900	26 ans	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	non			
		MRC Charlevoix														

LIEUX (Nbre)	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	PROPRIÉTAIRE	Capacité autorisée volume (m ³)	Capacité résiduelle		Quantité annuelle		Durée de vie utile (année)	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixiviats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens	Agrandis- sment ou transfor- mation ^(c)		État d'avancement du dossier ^(d)	
		EXPLOITANT		(oui)	(non)	Coter selon la liste ^(d) (1 à 16)	Projets avec entente (préciser le nom du lieu)									
													volume (m ³)	tonne ^(a) (t)	volume (m ³)	tonne ^(b) (t)
13	Charlevoix-Est (150)	Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Charlevoix- Est (Clermont) Aurel Harvey & Fils	509 600	316 000	236 964	13 000	9 750	24 ans	OUI	Système de traitement du lixiviat. Aucun dépassement	Aucune problématique	Aucune	non			
14	La Jacques Cartier	Cantons-Unis de Stoneham et Tewkesbury Comité intermunicipal de l'Arrière-Pays	285 000	78 000	58 500	15 600	11 700	5 ans	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	non			
15	La Côte-de-Beaupré	Ville de Québec (Saint-Tite-des-Caps) Service Matrec inc.	1 750 000 6 700 000	1 750 000 6 700 000	--- 5 025 000	--- ---	120 000 120 000	< 1 an (actuel) 48 ans	Agrandis- sment OUI	Système de traitement pour une partie des eaux. Aucun dépassement actuellement.	Aucune problématique	Aucune	oui	11	Ouverture fin été 2003	
16	Portneuf	Régie intermunicipale de l'Est de Portneuf (Neuville) Régie intermunicipale de l'Est de Portneuf	720 000	205 000	153 750	34 000	25 500	6 ans	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	non			
17	Portneuf	Ville de Saint- Raymond Ville de Saint-Raymond	424 000	140 000	105 00	12 000	9 000	12 ans	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	non			
Région administrative : Mauricie (04)																
18	Communauté rurale des Chenaux (371)	Municipalité de Champlain Municipalité de Champlain	2 817 000	---	1 200 000	---	40 000	31 ans	OUI	Système de traitement du lixiviat. Aucun dépassement	Aucune problématique	Plainte d'un citoyen pour résurgences contaminées	oui	11		
19	Le Haut-Saint- Maurice (900)	Ville de La Tuque Ville de La Tuque	465 700	---	10 000	---	10 000	< 1 an	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	non	16	LES de St-Étienne-des- Grès	

LIEUX (Nbre)	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	PROPRIÉTAIRE	Capacité autorisée volume (m ³)	Capacité résiduelle		Quantité annuelle		Durée de vie utile (année)	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixiviats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens	Agrandissement ou transformation ^(c)		État d'avancement du dossier ^(d)	
		EXPLOITANT		(oui)	(non)	Coter selon la liste ^(d) (1 à 16)	Projets avec entente (préciser le nom du lieu)									
													volume (m ³)	tonne ^(a) (t)	volume (m ³)	tonne ^(b) (t)
20 ²	Maskinongé (510)	Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Saint-Étienne-des-Grès) Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de la Mauricie	10 400 000	---	7 000 000	---	110 000	60 ans	OUI	Système de traitement du lixiviat. Dépassement norme cyanure.	Odeurs perceptibles à l'extérieur du site	Plaintes concernant l'odeur	non	13		
Région administrative :																
Estrie (05)																
21	Asbestos (400)	Site régional d'Asbestos ³ (MRC d'Asbestos) (Shipton) MRC d'Asbestos	900 000	515 000	385 000	20 000	---	25 ans	---	Traitement par atténuation naturelle et percolation sous le site sur 30 à 50 mètres de résidus miniers, dilution, fonds peu perméables qui s'écoulent vers la rivière Danville.	Aucune problématique	Aucune	non			
22	Coaticook (440)	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook (R.I.G.D.S.C.) Couillard Construction Itée	900 000	520 000	390 000	20 000	---	25 ans	---	Captage des eaux de résurgences et traitement par bassins d'aération.	Aucune problématique	Aucune	non			
23	Le Haut-Saint-François (410)	MRC du Haut-Saint-François (Bury) MRC du Haut-Saint-François	1 000 000	680 000	510 000	20 000	---	30 ans	---	Captage des eaux de résurgences et traitement par bassins d'aération.	Aucune problématique	Aucune	oui	13		

² Des travaux de recouvrement étanche et de captage des gaz ont été effectués en 2002 et d'autres travaux sont prévus par la Régie en 2003 pour régler le problème d'odeur.

³ Le propriétaire a déclaré qu'il y aura fermeture du site à la fin de sa vie utile.

LIEUX (Nbre)	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	PROPRIÉTAIRE	Capacité autorisée volume (m ³)	Capacité résiduelle		Quantité annuelle		Durée de vie utile (année)	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixiviats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens	Agrandis- sment ou transfor- mation ^(c)		État d'avancement du dossier ^(d)	
		EXPLOITANT		(oui)	(non)	Coter selon la liste ^(d) (1 à 16)	Projets avec entente (préciser le nom du lieu)									
													volume (m ³)	tonne ^(a) (t)	volume (m ³)	tonne ^(b) (t)
24	Le Granit (300)	Comité intermunicipal de gestion du lieu d'enfouissement sanitaire de la région de Lac-Mégantic Comité intermunicipal de gestion du lieu d'enfouissement sanitaire de la région de Lac-Mégantic	420 000	150 000	115 000	17 000	---	9 ans	---	Traitement par la station d'épuration municipale.	Aucune problématique	Aucune	non			
25	Memphrémagog (450)	Intesan/ Magog Bestan inc.	2 000 000	45 000	35 000			9 mois	---	Traitement des eaux captées à l'extérieur du site.	Oui Travaux en cours	Plaintes occasionnelles concernant les matières en suspension (MES) dans un affluent du Lac Lovering	oui	4		
26	Nouvelle ville de Sherbrooke (430)	Ville de Sherbrooke Ville de Sherbrooke (Planification et travaux publics Environnement)	5 700 000	3 250 000	2 430 000	150 000	---	21 ans	---	Traitement par atténuation naturelle et aussi par la station d'épuration municipale.	Aucune problématique	Aucune	non			
27	Le Val-Saint- François (420)	MRC du Val-Saint- François (Melbourne) MRC du Val-Saint- François	900 000	360 000	270 000	40 000	---	9 ans	---	Captage des eaux de résurgences et traitement par bassins d'aération.	Aucune problématique	Aucune	oui	13		
Région administrative : Montréal (06)⁴																
28	Communauté métropolitaine de Montréal (660)	CESM (Complexe environnemental de Saint-Michel) CESM (Complexe environnemental de Saint-Michel)	40 000 000		877 722	960 000	1 055 380 (densité 1)	Avec un tasse- ment de 380 000 m ³ /an, 10 ans	---	Prétraitement puis rejet dans le réseau d'égout de la ville de Montréal..	Traitement du biogaz converti en électricité	Aucune	non	16	Utilisation de plusieurs autres LES	

⁴ La Ville de Montréal possède un LES à usage exclusif pour y enfouir les cendres des incinérateurs et des résidus de dégrillage de la station d'épuration des eaux usées. Pas de problème à ce lieu.
DCO/DPSI (SMR)

LIEUX (Nbre)	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	PROPRIÉTAIRE	Capacité autorisée volume (m ³)	Capacité résiduelle		Quantité annuelle		Durée de vie utile (année)	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixiviats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens	Agrandis- sment ou transfor- mation ^(c)		État d'avancement du dossier ^(d)		
		EXPLOITANT		(oui)	(non)	Coter selon la liste ^(d) (1 à 16)	Projets avec entente (préciser le nom du lieu)										
													volume (m ³)	tonne ^(a) (t)	volume (m ³)	tonne ^(b) (t)	
Région administrative : Outaouais (07)																	
29	La Vallée-de-la- Gatineau (830)	Ville de Maniwaki Ville de Maniwaki	388 000	48 000	36 000	14 000	10 500	3,4 ans	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	non				
Région administrative : Abitibi-Témiscamingue (08)																	
30	Abitibi (880)	Ville d' Amos Ville d'Amos	1 055 440	1 037 640	778 230	20 000	15 000	52 ans	OUI	Nouveau site (LET) Pas de problématique à ce jour.	Aucune problématique	Aucune	oui	11			
31	Abitibi-Ouest (870)	Ville de La Sarre Ville de La Sarre	507 000	274 625	205 970	14 000	10 500	20 ans	OUI	LES imperméable avec traitement des lixiviats. Dépassement des normes de rejets de la demande chimique en oxygène (DCO) en 2002. Le système de traitement actuel ne permet pas de respecter les normes de rejet; des modifications doivent être apportées. La Direction régionale du MENV travaille avec la municipalité pour identifier les correctifs utiles.	Aucune problématique	Aucune	non				
32	Ville de Rouyn- Noranda (860)	Multitech Environnement (3766063 Canada inc.) (Rouyn-Noranda) Multitech Environnement (3766063 Canada inc.)	1 400 000	1 380 000	1 035 000	59 000	44 250	23 ans	OUI	Nouveau site (LET) Pas de problématique à ce jour.	Aucune problématique	Aucune	oui	11			

LIEUX (Nbre)	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	PROPRIÉTAIRE	Capacité autorisée volume (m ³)	Capacité résiduelle		Quantité annuelle		Durée de vie utile (année)	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixiviats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens	Agrandissement ou transformation ^(c)		État d'avancement du dossier ^(d)	
		EXPLOITANT		(oui)	(non)	Coter selon la liste ^(d) (1 à 16)	Projets avec entente (préciser le nom du lieu)									
													volume (m ³)	tonne ^(a) (t)	volume (m ³)	tonne ^(b) (t)
33	Vallée-de-l'Or (890)	Ministère des Ressources naturelles, Secteur terres (Val-d'Or) Ville de Val-d'Or	529 000	80 000	60 000	43 000	32 250	1,8 an	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	oui	4		
Région administrative :																
Côte-Nord (09)																
34	La Haute-Côte- Nord (950)	MRC de La Haute- Côte-Nord (Bergeronnes) MRC de La Haute- Côte-Nord	71 600 m ²	31 225 m ²	---	1 785 m ²	---	22 ans	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	non			
35	La Haute-Côte- Nord (950)	MRC de La Haute- Côte-Nord (Sainte- Anne-de-Portneuf) MRC de La Haute- Côte-Nord	122 800 m ²	55 082 m ²	---	3 145 m ²	---	22 ans	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	non			
36	Manicouagan (960)	Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan (RIESM) (Ragueneau) Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan (RIESM)	2 490 000	2 410 000	1 810 000	30 666	23 000	79 ans	OUI	Nouveau LET avec système de traitement des lixiviats captés.	Aucune problématique	Aucune	oui	11		
37	Sept-Rivières (971)	Ville de Port-Cartier Gestion Sanitaire M&M inc.	450 000	---	---	---	---	5 ans	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	oui	3	Depuis décembre 1994	
38	Sept-Rivières (971)	Ville de Sept-Îles Gestion Sanitaire M&M inc.	897 600	< 1%	---	---	29 500	0,3 ans (3 mois)	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	oui	10	En cours d'aménagement. Ouverture prévue pour le 1 ^{er} novembre 2003.	

LIEUX (Nbre)	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	PROPRIÉTAIRE	Capacité autorisée volume (m ³)	Capacité résiduelle		Quantité annuelle		Durée de vie utile (année)	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixiviats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens	Agrandissement ou transformation ^(c)		État d'avancement du dossier ^(d)		
		EXPLOITANT		(oui)	(non)	Coter selon la liste ^(d) (1 à 16)	Projets avec entente (préciser le nom du lieu)										
													volume (m ³)	tonne ^(a) (t)	volume (m ³)	tonne ^(b) (t)	
Région administrative : Nord-du-Québec (10)																	
39	Hors MRC (Côte-Nord et Nord-du-Québec) (000)	Ville de Chapais	3 600 000	3 585 000	2 688 750	3 000	2 250	> 100 ans	OUI	LES imperméable avec traitement des lixiviats. Dépassement des normes de rejets pour les coliformes fécaux, DBO5, DCO, et métaux. Le système de traitement actuel ne permet pas de respecter les normes de rejet. La direction régionale du MENV et la municipalité sont actuellement en discussion pour évaluer d'autres modes de gestion.	Aucune problématique	Problématique soulevée par la nation crie à l'effet que le rejet des eaux de lixiviation du LES a un impact négatif sur les cours d'eau du secteur.	oui	11			
		Ville de Chapais															
40	Hors MRC (Côte-Nord et Nord-du-Québec) (000)	Ville de Chibougamau	290 000	100 000	75 000	25 000	18 750	4 ans	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	non				
Région administrative : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)																	
41	Bonaventure (050)	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de New-Richmond, Caplan et Maria	240 000	24 000	14 400	24 000	14 400	1 an	---	Traitement par atténuation naturelle. Le site est aussi muni d'un système de captage du lixiviat avec bassin de décantation.	Aucune problématique	Une plainte récente reçue reliée à des odeurs associées à l'opération de désenfouissement mais la régie a cessé l'opération et la reprendra cet automne.	oui	4			
		Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de New-Richmond, Caplan et Maria															

LIEUX (Nbre)	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	PROPRIÉTAIRE	Capacité autorisée volume (m ³)	Capacité résiduelle		Quantité annuelle		Durée de vie utile (année)	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixiviats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens	Agrandis- sment ou transfor- mation ^(c)		État d'avancement du dossier ^(d)		
		EXPLOITANT		(oui)	(non)	Coter selon la liste ^(d) (1 à 16)	Projets avec entente (préciser le nom du lieu)										
													volume (m ³)	tonne ^(a) (t)	volume (m ³)	tonne ^(b) (t)	
42	La Côte-de-Gaspé (030)	Ville de Gaspé (Wakeham) Ville de Gaspé	787 500	787 500	474 750	26 250	15 825	30 ans	OUI	LET avec traitement du lixiviat.	Aucune problématique	Aucune. Le site est maintenant en opération	oui	11	Nouveau site LET en exploitation depuis le 23 juin 2003		
43	La Haute-Gaspésie (040)	MRC de La Haute- Gaspésie (Sainte- Anne-des-Monts) Pierre-Paul Lévesque inc.	390 600	13 500	8 100	18 000	10 800	0,75 an (9 mois)	---	Traitement par atténuation naturelle. Le site est aussi muni d'un système de captage du lixiviat et un bassin de décantation.	Aucune problématique	Aucune	non	16	futur LES de Matane		
44	Le Rocher-Percé (020)	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Anses (Grande-Rivière) Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Anses	246 000	61 750	37 050	19 000	11 400	3,25 ans	---	Traitement par atténuation naturelle. Le site est aussi muni d'un système de captage du lixiviat et de traitement du lixiviat.	Odeurs perceptibles occasionnellement reliée à la gestion des résidus provenant des usine de transformation de produits marins	Nombreuses plaintes des citoyens concernant les odeurs et inquiétudes quant à la qualité des eaux de rejets	non		Agrandissement du LES ou entente possible avec Gaspé		
45	Le Rocher-Percé (020)	Ville de Percé M. Adélard Dorion (Percé)	211 000	18 700	11 220	4 400	2 640	4,25 ans	---	Traitement par atténuation naturelle. Le site est aussi muni d'un système de captage du lixiviat avec bassin de décantation.	Aucune problématique	Des citoyens situés à 500 m du LES associent la contamination de leurs puits individuels à la présence de ce lieu. À date, les investigations effectuées par la direction régionale n'ont permis d'établir aucune corrélation.	non		Entente possible avec Régie des Anses ou avec Gaspé		
Région administrative : Chaudières-Appalaches (12)																	
46	Beauce-Sartigan (290)	Régie intermunicipale du comté de Beauce- Sud (Saint-Côme) Régie intermunicipale du comté de Beauce- Sud	1 167 000	1 155 012	866 259	---	28 714	30 ans 23 autorisé	OUI	Système de traitement du lixiviat.	Aucune problématique	Aucune	oui	11			

LIEUX (Nbre)	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	PROPRIÉTAIRE	Capacité autorisée volume (m ³)	Capacité résiduelle		Quantité annuelle		Durée de vie utile (année)	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixiviats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens	Agrandis- sment ou transfor- mation ^(c)		État d'avancement du dossier ^(d)	
		EXPLOITANT		(oui)	(non)	Coter selon la liste ^(d) (1 à 16)	Projets avec entente (préciser le nom du lieu)									
													volume (m ³)	tonne ^(a) (t)	volume (m ³)	tonne ^(b) (t)
47	Bellechasse (190)	MRC de Bellechasse (Armagh)	1 113 000	1 113 000	834 750	---	25 155	33 ans <u>24</u> autorisé	OUI	Système de traitement du lixiviat.	Aucune problématique	Aucune plainte en traitement	oui	11	Ouverture mai 2003	
		MRC de Bellechasse														
48	L'Amiante (310)	Ville de Thetford Mines (Robertsonville)	1 164 300	98 000	73 500	---	12 250	6 ans	---	Lixiviat traité à la station d'épuration de la ville de Thetford-Mines.	Aucune problématique	Aucune plainte en traitement	non	13		
		Ville de Thetford Mines														
49	L'Amiante (310)	Ville de Disraeli (Garthby)	680 204	325 000	244 000	---	5 200	47 ans	---	Lixiviat traité à la station d'épuration municipale de Disraeli.	Aucune problématique	Aucune plainte en traitement	non	13		
		Ville de Disraeli														
50	L'Islet (170)	Régie intermunicipale de gestion des déchets de L'Islet-Sud (Sainte- Perpétue)	293 000	150 000	112 500	---	5 000	23 ans	---	Lixiviat transporté par camion à la station d'épuration municipale de Sainte-Perpétue.	Aucune problématique	Aucune plainte en traitement	non	13		
		Régie intermunicipale de gestion des déchets de L'Islet-Sud														
51	L'Islet (170)	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à- Gilles (L'Islet-sur-Mer)	900 000	38 500	28 875	---	43 400	0,25 an (3 mois)	---	Lixiviat transporté par camion à la station d'épuration municipale de l'Islet-sur-Mer.	Aucune problématique	Aucune plainte en traitement	oui	1 et 15	Entente avec Rivière- du-Loup. Poste de transbordement à l'étude. En attendant sa construction, le transport de déchets se fera directement par petits camions.	
		Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à- Gilles														
52	Lotbinière (330)	MRC de Lotbinière (Saint-Flavien)	640 000	530 848	398 136	---	15 777	25 ans <u>17</u> autorisé	OUI	Système de traitement du lixiviat.	Aucune problématique	Aucune plainte en traitement	oui	11		
		MRC de Lotbinière														
53	La Nouvelle- Beauce (260)	MRC de La Nouvelle- Beauce (Frampton)	1 160 000	1 014 611	760 958	---	25 301	30 ans <u>19</u> autorisé	OUI	Système de traitement du lixiviat.	Aucune problématique	Aucune plainte en traitement	oui	11		
		MRC de La Nouvelle- Beauce														

LIEUX (Nbre)	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	PROPRIÉTAIRE	Capacité autorisée volume (m ³)	Capacité résiduelle		Quantité annuelle		Durée de vie utile (année)	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixivats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens	Agrandis- sment ou transfor- mation ^(c)		État d'avancement du dossier ^(d)	
		EXPLOITANT		(oui)	(non)	Coter selon la liste ^(d) (1 à 16)	Projets avec entente (préciser le nom du lieu)									
													volume (m ³)	tonne ^(a) (t)	volume (m ³)	tonne ^(b) (t)
54	Les Chutes-de-la- Chaudière (250)	Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la- Chaudière (Saint-Lambert) Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la- Chaudière	2 778 000	2 519 494	1 763 646	---	40 638	43 ans <u>23</u> autorisé	OUI	Système de traitement du lixiviat. Modification du système en place et ajout d'un traitement tertiaire prévus en 2004.	Aucune problématique	Aucune plainte en traitement	oui	11		
Région administrative : Laval (13)																
---	Aucun lieu	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---			
Région administrative : Lanaudière (14)																
55	Communauté métropolitaine de Montréal (660)	BFI / Usine de triage Lachenaie ltée BFI / Usine de triage Lachenaie ltée	1 357 000	623 117	529 650	---	970 000	5 mois MAJ 1^{er} oct. 2003	OUI	Prétraitement des eaux captées puis transport à l'usine d'épuration de Terrebonne.	Odeurs de biogaz et de déchets	<ul style="list-style-type: none"> Plaintes d'odeurs⁵ par les résidents du quartier situé à 1 km Nuisances causées par la présence des goélands 	oui	Rapport du BAPE déposé. En attente de la position ministé- rielle.	Note : la demande d'agrandissement du secteur Nord-Est à l'étude (projet de 25 ans)	
56	D'Autray (520)	Services Sanitaires R.S. inc. Services Sanitaires R.S. inc.	7 146 000	706 802	657 326	---	600 000	15 mois MAJ 1 ^{er} oct. 2003	---	Traitement par atténuation naturelle.	Odeurs ⁶ de biogaz et déchets à l'extérieur du site	Plaintes occasionnelles Odeurs (biogaz et déchets)	oui	3	Note : L'étude d'impact devrait être déposée à la fin octobre 2003	

⁵ Des mesures correctrices sont mises en place pour corriger la situation. La direction régionale effectue les inspections nécessaires compte tenu de la situation.

⁶ L'exploitant a récemment mis en place un système de captage et de destruction du biogaz pour corriger le problème d'odeur.

LIEUX (Nbre)	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	PROPRIÉTAIRE	Capacité autorisée volume (m ³)	Capacité résiduelle		Quantité annuelle		Durée de vie utile (année)	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixiviats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens	Agrandissement ou transformation ^(c)		État d'avancement du dossier ^(d)		
		EXPLOITANT		(oui)	(non)	Coter selon la liste ^(d) (1 à 16)	Projets avec entente (préciser le nom du lieu)										
													volume (m ³)	tonne ^(a) (t)	volume (m ³)	tonne ^(b) (t)	
Région administrative : Laurentides (15)																	
57	Antoine-Labelle (790)	Régie intermunicipale de déchets de la Lièvre (Mont-Laurier)	1 053 151	324 110	324 110	18 333	18 333	20,5 ans	---	Traitement par atténuation naturelle. Il n'y a pas de traitement des lixiviats. Aucun problème.	Aucune problématique	Aucune	non				Note : À la suite de vérification de volume par arpentage, les chiffres ont été revus. L'évaluation de ces données n'est pas complétée et des réajustements demeurent possibles.
	Régie intermunicipale de déchets de la Lièvre																
58	Antoine-Labelle (790)	Régie intermunicipale de déchets de la Rouge (Marchand)	439 200	29 600	22 200	24 000	18 000	1,23 an	---	Traitement par atténuation naturelle. Suivi de la qualité des eaux de 10 puits en aval du LES, dans le cadre de l'étude d'impact pour l'agrandissement.	Aucune problématique	Aucune	oui	6			Note : À la suite de vérification de volume par arpentage, il reste deux tranchées à exploiter.
	Régie intermunicipale de déchets de la Rouge																
59	Argenteuil (760)	Régie intermunicipale Argenteuil/Deux- Montagnes (Lachute)	3 000 000	145 000	105 000	616 500	450 000	2 mois	OUI	LES imperméable avec système de traitement des lixiviats. Dépassements des normes de rejets pour les coliformes totaux en cours d'investigation.	Odeurs perceptibles à l'occasion à l'extérieur du site. Amélioration du système de captage des biogaz complété.	Quelques plaintes des citoyens concernant les odeurs et inquiétudes quant à la qualité des eaux de rejetées.	oui	9			Note : Le décret 918- 2003 pour l'agrandissement a été délivré le 2003/09/04.
	Régie intermunicipale Argenteuil/Deux- Montagnes																

LIEUX (Nbre)	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	PROPRIÉTAIRE	Capacité autorisée volume (m ³)	Capacité résiduelle		Quantité annuelle		Durée de vie utile (année)	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixiviats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens	Agrandis- sment ou transfor- mation ^(c)		État d'avancement du dossier ^(d)		
		EXPLOITANT		(oui)	(non)	Coter selon la liste ^(d) (1 à 16)	Projets avec entente (préciser le nom du lieu)										
													volume (m ³)	tonne ^(a) (t)	volume (m ³)	tonne ^(b) (t)	
60	La Rivière-du- Nord (750)	Intersan inc. (Sainte- Sophie)	6 563 423 Incluant 175 000 autorisés par CA le 2003/08/08 en remplacement des anciens bassins de traitement	250 100	250 100	962 013	962 013	Ferme- ture en octobre 2003 pour les déchets hors MRC et le 1 ^{er} janvier 2004 pour la MRC (3 mois)	OUI	LES imperméable avec système de traitement des lixiviats. Aucun dépassement de normes de rejets au cours d'eau. L'étanchéité de l'ancienne partie du LES est douteuse. La nappe phréatique de surface est contaminée. La direction régionale du MENV a obtenu un plan de sécurisation auprès de Intersan inc. Ce plan sera inclus au CA suivant le décret 919-2003 pour l'agrandissement par la verticale sur le bioréacteur.	Odeurs perceptibles sur le site mais rare à l'extérieur. Système de captage et de brûlage des biogaz efficace. Les fuites souterraines de biogaz observées ce printemps jusqu'à 1,2 km du site sont colmatées.	Plaintes concernant les odeurs en diminution depuis 2 ans. Inquiétudes concernant les eaux souterraines de la part des citoyens et de la Ville de Sainte- Anne-des-Plaines.	oui	5 pour projet d'agran- disse- ment 9 pour le décret 919- 2003	Note : Le décret 919- 2003 a été délivré le 2003/09/04.		
	Intersan inc.																
Région administrative : Montérégie (16)																	
61	Brome-Missisquoi (460)	Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi (Cowansville)	3 787 000	2 086 957	1 457 000	55 900	43 000	25,3 ans	OUI	Nous avons constaté dans le passé des dépassements à l'occasion des normes de rejet. La mise en place du marais filtrant devrait corriger la situation. Nous allons assurer le suivi des résultats obtenus lors des prochaines campagnes d'échantillonnage et, au besoin, nous interviendrons auprès de l'exploitant.	Aucune problématique	Aucune	oui	11			
		Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi															

LIEUX (Nbre)	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE	PROPRIÉTAIRE	Capacité autorisée volume (m ³)	Capacité résiduelle		Quantité annuelle		Durée de vie utile (année)	Lieux étanches (OUI)	Traitement des lixiviats	L'air (odeurs) à l'extérieur des sites	Plaintes des citoyens	Agrandis- sment ou transfor- mation ^(c)		État d'avancement du dossier ^(d)	
		EXPLOITANT		(oui)	(non)	Coter selon la liste ^(d) (1 à 16)	Projets avec entente (préciser le nom du lieu)									
													volume (m ³)	tonne ^(a) (t)	volume (m ³)	tonne ^(b) (t)
62	La Haute-Yamaska (470)	Roland Thibault inc. (Sainte-Cécile-de- Milton)	2 700 000	496 667	372 800	26 000	20 000	16 ans (il n'y avait pas de quantité annuelle autorisée)	---	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	oui	1		
	Roland Thibault inc.															
Région administrative : Centre-du-Québec (17)																
63	Drummond (490)	Intersan inc./ Saint- Nicéphore	13 150 000	4 535 000	3 400 000	800 000	600 000	5,7 ans	OUI	Système de traitement complet du lixiviat. L'entreprise tend à améliorer son programme de suivi des émissions de biogaz et vise à atteindre un meilleur calibrage de ses équipements de captage. Intersan vérifiera également si les opérations de réinfiltration nuit à la performance du réseau de captage.	Odeurs perçues à l'extérieur du site	Plaintes d'odeurs ⁷ sur l'émission de biogaz	oui	14		Certificat d'autorisation délivré le 1 ^{er} août 2003 pour imperméabiliser, avec double membrane, les cellules restantes 5 à 8. Travaux présentement en cours. L'entreprise entreprendra probablement des démarches en vue d'obtenir, pour ces cellules, une autorisation pour augmentation de capacité en surélévation.
	Enfouissement sanitaire (Service Québec Rebutis inc.)															
64	L'Érable (320)	Ville de Plessisville	630 000	114 000	85 500	67 000	50 250	1,7 ans	NON	Traitement par atténuation naturelle.	Aucune problématique	Aucune	non			
	Services sanitaires Gaudreau inc. (Plessisville)															

NOTES EXPLICATIVES :

- (a) Pour exprimer la capacité résiduelle en tonne, multiplier cette valeur par 0,75 (t/m³) soit la densité moyenne des déchets compactés dans le lieu.
- (b) Il faut faire attention si la donnée sur la quantité de déchets enfouis chaque année est exprimée en volume. S'il s'agit du volume occupé par les déchets dans le lieu, on doit multiplier cette valeur par 0,75 (t/m³) pour obtenir une valeur en tonne. S'il s'agit du volume à l'entrée du lieu, on doit multiplier cette valeur par 0,3 (t/m³) soit la densité moyenne des déchets dans un camion compacteur pour obtenir une valeur en tonne. Dans tous les cas, on doit obtenir la même durée de vie utile (capacité résiduelle ÷ quantité annuelle) en utilisant soit les valeurs en tonne ou en m³.
- (c) On entend par agrandissement (ou implantation) une demande assujettie à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Une transformation consiste à rendre conforme aux nouvelles exigences la partie du lieu non encore utilisée. Un non comme réponse signifie qu'à ce jour il n'y a aucun projet connu et que ce lieu pourrait devoir fermer à la fin de la période transitoire de 3 ans prévue au projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles (PREMR). Il se peut également qu'une entente soit intervenue afin d'utiliser un autre lieu à la fermeture.
- (d) Dans le cas d'un agrandissement (ou implantation), les choix de réponses suivants sont proposés pour décrire l'état d'avancement du projet :
1. Élaboration du projet en cours
 2. Avis de projet déposé
 3. Étude d'impact en cours de réalisation
 4. Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact
 5. Étude d'impact déclarée recevable
 6. Analyse par le BAPE et audiences publiques
 7. Analyse de l'acceptabilité de l'étude d'impact
 8. Décret en préparation
 9. Demande de C.A. suite au décret en cours
 10. Décret et C.A. obtenue, aménagement en cours ou à venir
 11. Décret et C.A. obtenue, agrandissement aménagé et en exploitation

Dans le cas où d'une transformation du lieu pour respecter les exigences du PREMR avant la fin de la période transitoire, indiquer :

12. Transformation impossible ou peu probable
13. Transformation possible mais non encore amorcée (attente de l'adoption du PREMR pour prise de décision)
14. Transformation amorcée avec une demande de C.A.

S'il y a une entente ou un projet d'entente pour utiliser un autre lieu à la fermeture, indiquer :

15. Projet d'entente pour utiliser le lieu (préciser le nom du lieu)
16. Entente pour utiliser le lieu (préciser le nom du lieu)